Voies de circulation pendant la tenue des Grands procès

TRAJET AUTORISÉ DANS LES DEUX SENS

TRAJET INTERDIT

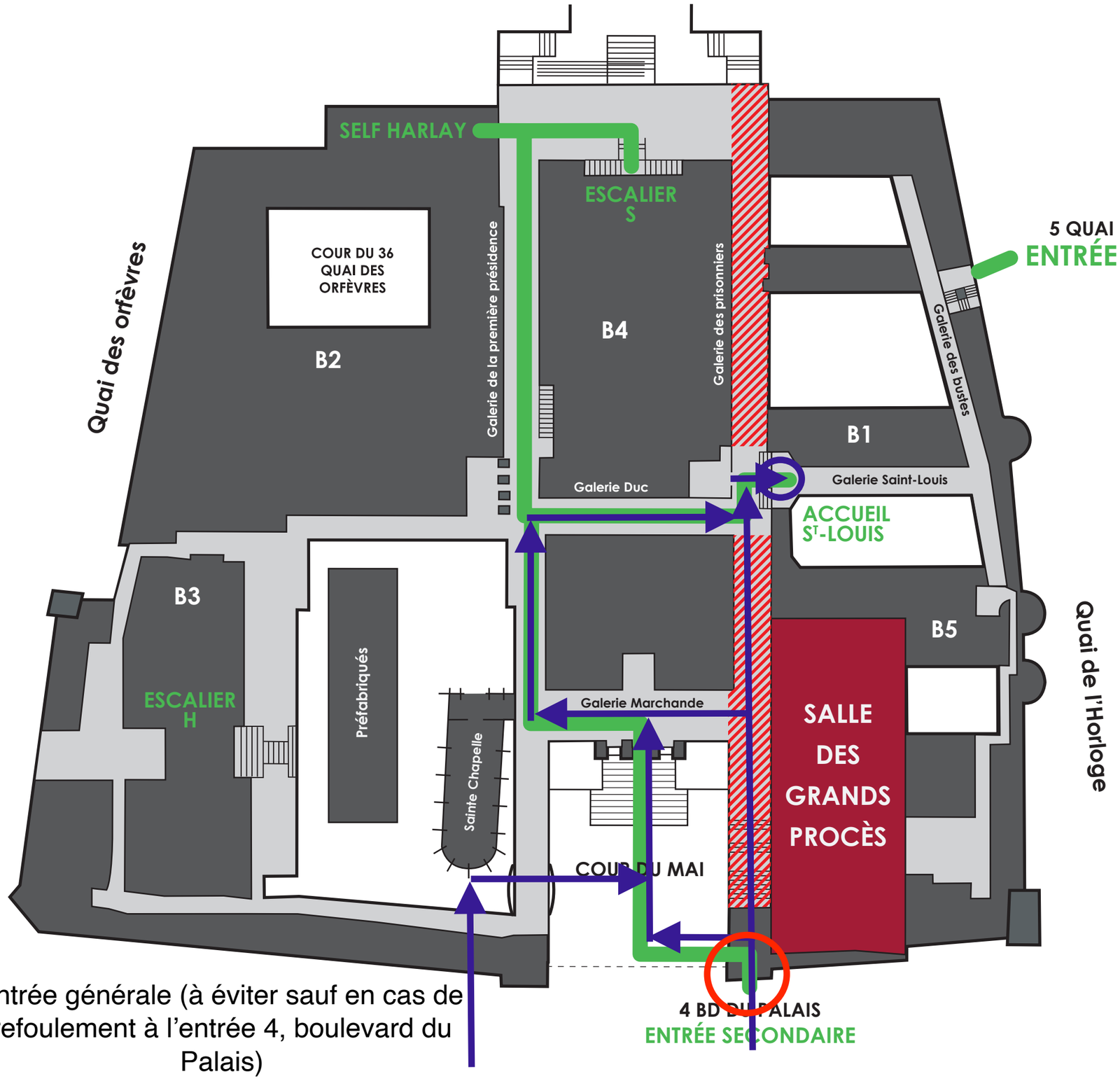

5 QUAI DE L'HORLOGE
ENTRÉE PRINCIPALE

entrée générale (à éviter sauf en cas de refoulement à l'entrée 4, boulevard du Palais)

vestibule de la Cour de cassation, où se situe l'accès à l'escalier de l'Ordre

itinéraires potentiels (selon les procès en cours, veuillez suivre les consignes des gendarmes du Palais)

entrée des candidats inscrits et du public inscrit